

<https://47.snuipp.fr/AVS-EVS-compte-rendu-de-l-audience-a-la-prefecture-du-18-juin-2014>



AVS EVS : compte rendu de l'audience à la préfecture du 18 juin 2014

- Métier - AESH, CUI, AED -

Date de mise en ligne : jeudi 19 juin 2014

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Faut-il que les EVS AVS sonnent le tocsin pour que l'administration enclenche le renouvellement des contrats CUI [1] ? On peut le penser puisque l'administration a annoncé cette nouvelle dans les locaux de la préfecture.

Cdisation des personnels en AE [2] qui accompagnent les enfants handicapés.

C'est le gros pavé dans la mare. De manière incompréhensible on est toujours en attente du décret d'application de cette loi votée en décembre 2013.

Il y a urgence puisque 11 personnes pourraient en bénéficier fin juin, courant juillet dans notre département.

La délégation a fait remarquer à la représentante du Préfet que l'État avait du mal à fonctionner ces temps-ci, surtout pour les petites gens. L'administration a assuré que des mesures transitoires seront prises pour les personnes concernées si besoin.

La loi prévoit que les CUI ayant une expérience de trois ans dans l'accompagnement du handicap obtiendront une validation des acquis leur permettant de postuler à un poste d'assistant d'éducation. Le gros hic, c'est que pour le moment, il semble ne pas y avoir de support AE puisque ces moyens seront bloqués pour financer les cdi. Encore une annonce gouvernementale qui n'est pas suivie des moyens budgétaires.

Ensemble, poursuivre la lutte contre la précarité

Les actions menées depuis des années ont contraint les gouvernements à reconnaître l'existence de nouveaux métiers. Des avancées, beaucoup trop limitées, ont été obtenues.

Le seul chemin est celui de l'action pour gagner la transformation de tous les emplois précaires de la fonction publique en emplois stables et statutaires.

La précarité, c'est l'esclavage des temps modernes. L'avenir est au développement des services publics de qualité au service des usagers.

En ce sens nos luttes rejoignent celles des cheminots et des intermittents du spectacle.

Jean-Paul Cazeneuve

Post-scriptum :

Les contrats EVS d'aide à la direction devrait être eux aussi renouvelés en l'état.

N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU si cela n'était pas le cas.

[1] CUI contrat unique d'insertion de droit privé, durée de 2 à 5 ans, ne donne pas accès à la cdisation.

[2] AE contrat assistant d'éducation, contrat de droit public, durée 6 ans, donne accès à une cdisation au bout de 6 ans.